



Chez Nous



à

SAINT-MESMIN

Bulletin d'Informations

N° 23 - Septembre 2013

(Dépôt légal N° 24342/07)

Renseignements administratifs

Maire : M. Guy BOUCHAUD

Courriel : maire.saintmesmin@orange.fr

Secrétaire de mairie : Mme Christelle PROVOST

Courriel : secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

Tél Mairie : 05 53 52 71 02

Fax : 05 53 52 79 77

Site : www.saint-mesmin.com

Gîtes : gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

Mairie ouverte, le matin, Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

-:- :- :- :- :- :- :- :- :-

Les permanences

Le Maire tient ses permanences en mairie le :

Mardi : de 9 h à 12 h

Jeudi : de 9 h à 12 h

Samedi : sur rendez vous



SOMMAIRE

- Page 1 : **Couverture** : Renseignements administratifs
Page 2 : **Sommaire** – Mariages -Les nouveaux arrivants - Les décès
Page 3 : **Mot du Maire**
Page 4 : **Les informations** : Les recensements obligatoires - Les prochaines élections municipales –Logement communal
Page 5 : **Les informations** : Les enfants - les étangs- Ouverture centre équestre – Débardage
Page 6 : **Les informations** : Messe – Terrain communaux - Grêle – Publicité
Page 7 : **Les informations** : Tri sélectif -Fontaine miraculeuse - ACCA - La Troupe du Saut Ruban– GIC Gibier d'eau
Page 8 : **Les Associations** : Auvézère Animation - OT Causses et Rivières – Nathalie - Le club du temps libre -
Page 9 : **Les Associations** : A.I.S -
Page 10 : **Les Associations AVCR – Manifestations à venir – Questions, Réponses**
Page 11 : **Histoire du Petit Lutin** - Humour-
Page 12 : **Compte rendu du Conseil municipal** 3 juillet
Page 13 : **Compte rendu du Conseil municipal** 3 juillet - **Compte rendu du Conseil municipal** du 24 septembre
Page 14 : **Compte rendu du Conseil municipal** du 24 septembre
Page 15 : **Les numéros utiles**
Page 16 : **Photos du trimestre**

LES MARIAGES



Le 22 Août le maire a célébré le mariage de Mr David BIKENSON et de Mme Claudia Irina SOLOMON. Ce couple habite depuis quelques mois une maison ayant appartenu à Mme CHANTECLAIRE à Veau le Coteau. Nous leur présentons tous nos vœux de Bonheur.

LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Début août, nous avons eu la joie d'accueillir à Lavourie, la famille VERPOORTER, Hervé, son épouse Valérie et leurs deux garçons, Quentin et Nicolas. Habitants le Nord de la France, ils venaient chaque année à SAINT-MESMIN passer leurs vacances. Ils se sont définitivement installés chez nous.

Dans le Bourg, chez Jeannette VIALLE, partie en Savoie après le décès de Louis son époux pour se rapprocher de ses enfants , c'est un couple d'Ecossais Mr et Mme BRUCE Christopher et Loana qui est venu aménager fin juillet.

En août, aux Bessades c'est un couple belge, Mickael COLLET et Delphine CONTIGNAC avec leur petite fille Anaïs qui ont acheté les biens de M. MAYLIN et entrepris la fin de la construction de la maison dont les fondations étaient commencées. Ils ont obtenu l'autorisation de vivre dans un mobil-home en attendant d'emménager dans leur future maison.

Nous souhaitons à tous ces nouveaux Saint-Mesminoïses une bonne intégration et nous espérons les rencontrer souvent lors de nos manifestations.

LES DECES

Jean BALLESTA est décédé le 28 juin à l'âge de 89 ans. Avec son épouse décédée des suites d'un accident de la route en novembre 2012, ils passaient tous les deux la majorité de leur temps dans leur petite maison à la Pierre Plate qu'ils appelaient

« les Sinzilloux ». Ils étaient connus pour leur gentillesse et estimés par tous et ne manquaient jamais une de nos manifestations. Ils avaient tous deux enseigné à Clairvivre de longues années. Ils reposent maintenant dans notre petit cimetière.

Le 17 juillet c'est **Simone DUMAIN**, épouse BREUIL qui est décédée. Née le 21 juillet 1929 elle nous a quittés à l'âge de 84 ans. Née à Fargeas, elle a vécu toute sa vie non loin de là à Linard en compagnie de son époux et de ses deux fils.

Le 5 septembre, c'est **André ROCHE** 83 ans, habitant le hameau de Lavourie qui nous a quittés.

Le 19 septembre, **Henry BOSSELUT**, le père de Robert BOSSELUT notre conseiller municipal, est décédé après un séjour à l'hôpital. Né en avril 1933 à SAINT-MESMIN, il a passé toute sa vie dans la ferme familiale qu'il possédait dans le hameau de Fargeas. Tous connus de tous pour leur gentillesse, c'est à chaque fois une foule très nombreuse qui est venue les accompagner à leur dernière demeure.

Nous partageons la peine de ces quatre familles et nous leur renouvelons nos sincères condoléances.



Le petit mot du Maire



Chers Lecteurs, Saint-Mesminoises et Saint-Mesminois,

La saison estivale s'est bien déroulée car nos diverses manifestations ont été un succès et nos locations ont bien fonctionné.

Pour les manifestations je tiens à remercier :

- nos employés municipaux qui se sont investis dans leurs missions quotidiennes plus denses qu'en temps ordinaire,*
- l'ensemble des conseillers municipaux qui ont participé sans exception en fonction de leur disponibilité à l'organisation et au déroulement de ces activités,*
- les nombreux bénévoles de toutes nationalités qui sont venus nous prêter main forte et*
- vous aussi chers amis pour votre participation à ces soirées dans le Bourg ou sous les chapiteaux .*

Cela a permis de dégager près de 5 000 € de bénéfices dont une partie pourra servir à préparer et améliorer nos futures activités où vous êtes tous conviés (journée champignons du 20 octobre), journée du 21 décembre (Noël des enfants, messe à 20h30, crèche et illuminations du bourg puis pot de l'amitié) repas des Aînés du 11 janvier .

Nos locations ont bien fonctionné grâce à nos moyens modernes d'information et à la disponibilité de nos employés communaux puisque nous avons dégagé plus de 10 000 € de bénéfices qui permettront de ne pas augmenter les impôts et taxes diverses lors de la préparation du budget 2014.

Je voudrais aussi saluer le civisme de ceux d'entre vous qui, cet été, malgré l'afflux de touristes ou promeneurs ont fait des efforts pour que les déchets ménagers n'encombrent pas les lieux de collecte. (Je rappelle à ce sujet que les propriétaires de gîtes ou de camping ont la possibilité de demander des conteneurs supplémentaires pour cette période. Je précise aussi que les sacs jaunes doivent être déposés les lundis soirs des semaines paires devant chez vous ou dans le conteneur jaune prévu à cet effet et qu'il est inutile de remplir ce dernier une semaine avant).

J'ai constaté ces derniers mois que plusieurs propriétaires de taillis avaient profité de la hausse du cours du bois pour exploiter certaines parcelles. Cela est tout à fait normal et je le comprends parfaitement. Cependant cette exploitation ne doit pas entraîner de gêne durable pour les riverains et des dégradations sur les voies communales et autres. Ce ne fût pas le cas et j'ai dû intervenir à plusieurs reprises auprès des marchands de bois pour qu'ils remettent en état les chemins détériorés. Aujourd'hui c'est chose faite, tous les chemins sont de nouveau praticables. Cela a demandé du temps, de la patience et surtout a occasionné une longue gêne pour les riverains ou promeneurs, c'est pourquoi après avoir consulté le Conseil Municipal j'ai pris un arrêté spécial pour le débardage. (Affiché en Mairie et publié dans le présent bulletin). Je sais que celui-ci va provoquer des réactions hostiles, je suis prêt à en discuter avec les personnes concernées et j'en assume la responsabilité. Dans la période de crise actuelle, le budget communal ne doit pas être amputé par des dépenses que l'on peut éviter en respectant certaines règles élémentaires. Je demande aussi à ceux qui empruntent ces chemins avec des engins motorisés (4X4, quads et motos etc...) de limiter leur passage au strict minimum en tenant compte des conditions météorologiques à partir de novembre car la plupart sont des chemins de terre qui se dégradent très vite lorsqu'il pleut pendant une longue période ou pendant le dégel. Je ne voudrais pas être obligé de prendre un autre arrêté limitant la circulation des engins à moteur sur les voies communales.

Profitez bien de cette nouvelle saison, admirez la nature avec ses belles couleurs automnales, continuez d'assouvir vos passions mais respectez la propriété d'autrui et notre bien commun !

Sincèrement.

Guy BOUCHAUD

LES INFORMATIONS

RECENSEMENT DES JEUNES GENS

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Une copie de cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée, ainsi qu'à tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour tous renseignements : Centre du Service National 88 rue du Pont Saint Martial 87000 Limoges

Tel 05.55.12.69.92 email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



RECENSEMENT DE LA POPULATION



Le recensement obligatoire de la population est effectué tous les 5 ans, il aura lieu entre le 15 janvier et le 15 février 2014. Les membres du Conseil Municipal ont retenu à l'unanimité la candidature de Mme Annick JACQUET, propriétaire avec son mari d'une maison acquise en 2004 à La Côte. Elle sera habilitée à vous demander tous les renseignements nécessaires au recensement et vous pouvez avoir confiance en sa discrétion. Réservez votre meilleur accueil à cette Saint-Mesminoise.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

A l'approche de chaque élection (SAINT-MESMIN n'échappe pas à la règle), de nombreuses rumeurs les plus diverses se propagent. La rumeur c'est comme une calomnie, plus on la nie, plus elle enfle et plus elle se propage. La démentir, cette rumeur, c'est l'étendre encore plus.

De nombreuses histoires circulent et se propagent et reviennent aux oreilles de notre équipe municipale, chacun croit connaître la vérité. Une seule liste, deux listes, voir plusieurs listes, nul ne le sait encore. Une maxime résume et explique ce qui se passe, je vous la rapporte ici. *Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui, ceux qui voudraient faire la même chose, et surtout, beaucoup plus sévères, beaucoup de gens qui grognent et qui ne feront jamais rien.*

Pour l'instant nous faisons tous notre devoir dans la plus grande sérénité, nous savons qu'il est impossible de satisfaire tout le monde et qu'il y aura toujours les mêmes mécontents. Le moment venu nous afficherons clairement nos intentions et il sera souhaitable que ceux qui pensent changer ou améliorer ce qui a déjà été fait se manifestent car il y aura certainement des places disponibles.

ELECTIONS MUNICIPALES

En vue de ces prochaines élections municipales de 2014, nous invitons tous les nouveaux habitants de SAINT-MESMIN à venir se faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013.

PAVILLON COMMUNAL

Le logement communal situé derrière la mairie est vacant depuis le 15 août. Les anciens locataires, M. et Mme TOUILLET sont partis habiter au Grand Clos avec leurs enfants. Ils ont remplacé Karine THOMASELLI et se rapprochent ainsi de leur future maison dont les fondations sont commencées aux Renardières.

Le logement communal, chauffé au fioul, qui comporte, salon, cuisine, deux chambres, cabinet de toilette, wc, et un grand sous sol pouvant servir de garage sera donc disponible à la location dès le 1^{er} octobre après avoir été rénové par notre employé JP VOGEL. Le loyer mensuel a été fixé à 395 € et de nombreuses demandes de location sont déjà parvenues à la mairie. Le Conseil Municipal retiendra la demande la plus crédible.



LES INFORMATIONS (suite)

LES ENFANTS DE SAINT MESMIN

Un petit mot de Jean Louis, le chauffeur de car qui a transporté tout au long de l'année les quatre enfants de Saint Mesmin qui ont passé et réussi leurs examens de fin d'année.

Les mousquetaires : Élise, Quentin, Michaël, Sébastien.

Je tenais à vous féliciter pour votre réussite au brevet des collèges, mais aussi à vous remercier pour votre politesse tout au long de ces quelques années que nous avons passées ensemble sur le chemin de l'école. C'était un réel plaisir de vous retrouver chaque jour.

Chacun d'entre-vous a maintenant choisi un nouveau parcours scolaire, je vous souhaite beaucoup de réussite dans cette nouvelle voie qui j'espère vous permettra d'exercer le métier de votre choix.

J'aurai toujours plaisir à vous rencontrer

Amitiés mes petits mousquetaires. Jean-Louis

Collège de Lanouaille, classe de 3^{ème} année 2012-2013



L'ÉTANG DES FORGES



Une fuite d'eau très importante a fortement abaissé le niveau de l'eau sur l'étang des Forges et la passerelle qui sépare l'étang des Forges et l'étang du Moulin Haut est en très mauvais état. Eric notre employé a dû, provisoirement en limiter son accès en posant des poutres en travers afin de sécuriser le passage. Nous avons contacté l'ONF qui va faire prochainement le nécessaire afin que tout rentre dans l'ordre.

OUVERTURE D'UN CENTRE EQUESTRE A CLAIRVIVRE



Situé en bordure de la forêt de Born, le Centre Equestre de Clairvivre est ouvert depuis le 6 juillet : Nathalie, enseignante diplômée d'Etat et titulaire du BFEEH (Brevet Fédéral d'Encadrement Equi-Handi) vous accueille pour vous faire partager des moments privilégiés avec ou sans votre cheval, à travers des activités équestres très diversifiées:
A cheval: balades, randonnées, dressage, saut d'obstacles, hunter, voltige, maniabilité («équifun»), endurance

A pied: approche, compréhension, préparation et soins des chevaux, longe, longues rênes, travail en liberté, mise en valeur de la

complicité cavalier-cheval («équifeel») Initiation et perfectionnement en leçons collectives, individuelles ou en stages. Pensions. Débouillage et valorisation de chevaux.

Promenades à poney pour enfants accompagnés d'un adulte

Centre Equestre de Clairvivre 24160 SALAGNAC – Courriel : n.dejouhannet@laposte.net

Contact : Nathalie DEJOUHANNET 06 84 23 86 - Site web : centre-equestre-clairvivre.fr



DEBARDAGE DES BOIS

Le débardage du bois endommage fortement les routes et chemins ruraux dont les PDIPR.

Un arrêté a été pris par le Maire:

1 / la circulation des véhicules de débardage de bois est formellement interdite sur les chemins communaux du 1^{er} novembre au 30 avril inclus.

2/ A compter du 1^{er} aout 2013, toutes les opérations de débardage de bois sur la commune devront faire l'objet en mairie d'une demande préalable à l'aide de l'imprimé à retirer en mairie et à déposer au moins 15 jours avant la date de début du chantier.

3/ Un état des lieux sera effectué avant et après le débardage.

4/ En cas de dégradations constatées, l'entreprise ou le particulier seront tenus responsables des dommages occasionnés et devront procéder immédiatement à la remise en état correspondante.

LES INFORMATIONS (suite)

MESSE

Le 1^{er} septembre comme chaque année le pèlerinage à Notre Dame de Partout sur la Colline des Ages s'est déroulé en présence de nombreuses personnes venues se recueillir.

La prochaine célébration de la messe est programmée cette fois dans l'église Saint Maximin dans le bourg de Saint Mesmin. Elle sera dite par le père Antoine ALTIERI le 21 décembre à 20h30.



TERRAINS COMMUNAUX

Nous avons acquis le 27 août, le terrain de la succession VIALLE qui part des rives de l'Auvézère en remontant dans le bourg de SAINT-MESMIN. Ce terrain situé juste en face du terrain communal situé sur l'autre rive servira à l'implantation de la base départ du Bassin MERILLOU. La Mairie envisage d'acquérir petit à petit tout ou partie des terrains qui longent la rive gauche de l'Auvézère en direction du pont.

GRÊLE



Bien moins que les communes avoisinantes, de nombreux secteurs de notre village ont été quand même touchés par les averses de grêle de la nuit du 2 au 3 août. Ces grêlons étaient d'une grosseur impressionnante allant de la taille d'une cerise à celle d'une balle de tennis.

Les phénomènes tel que le vent et la grêle relèvent de la procédure d'indemnisation du champ assurantiel et sont assurables par une couverture « tempête, grêle et poids de la neige (TNG) ». Les dégâts doivent être signalés aux compagnies d'assurances. Les dommages causés par la foudre sont, dans les mêmes conditions, indemnisés au titre de la garantie « incendie ».

Grêle : Questions-réponses sur votre assurance

A cause de la grêle, ma maison a subi des dommages. Que dois-je faire ? Vous êtes couvert par votre assurance multirisque habitation. Déclarez rapidement les dommages à l'assureur de votre habitation, au plus tard dans les cinq jours ouvrés à partir du moment où vous en avez connaissance. Transmettez-lui dès que possible un état estimatif de vos pertes. Selon l'ampleur des dommages, un expert se déplacera pour constater les dégâts. En attendant le passage de l'expert, prenez toutes les mesures conservatoires nécessaires (mise à l'abri de votre mobilier, bâchage si cela est possible...) Pensez à prendre des photos des dégâts. Regroupez aussi tous les éléments de facture ou autres que vous auriez sur les biens endommagés. Si vous réparez vous-même une partie ou la totalité des dommages, conservez vos factures d'achat de matériaux : elles seront prises en compte par votre assureur.

Dois-je attendre une déclaration officielle de catastrophe naturelle pour être indemnisé ? Non. Votre contrat d'assurance habitation contient une garantie grêle qui couvre tous les dommages causés par la grêle (toit endommagé, mobilier détérioré par la pluie ou la grêle suite à un dommage de toiture....)

Je suis agriculteur et mes récoltes ont été saccagées par la grêle. Que dois-je faire ?

Vous devez en informer votre assureur, de préférence par lettre recommandée, au plus tard dans les quatre jours. IL ne faut surtout pas toucher à la récolte avant l'arrivée de l'expert, sauf si la récolte est mûre et doit être cueillie ou moissonnée d'urgence. Dans ce cas, pour permettre à l'expert de constater les dégâts, n'oubliez pas de laisser des zones témoins sur place.

Un certificat destiné aux compagnies d'assurance est disponible à la mairie pour les gens de passage ayant eu des dégâts ce jour la sur notre commune.

LEGGET IMMOBILIER, Chez Bobas à St MESMIN

La plus grande agence anglophone en France et associée à la FNAIM

Harriet DAVIS Tél : 05.53.62.01.43 Portable : 06.72.84.95.60 Mail : hdavis@leggett.fr

LES INFORMATIONS (suite)

TRI SELECTIF

Nous avons pu constater sur notre commune que la majorité des habitants ont pris l'habitude de trier leur déchets. Cependant, un petit nombre de ressortissants étrangers souvent hébergés sur les campings de SAINT-MESMIN ne suivent pas ou n'ont pas compris ces consignes qui consistent à utiliser les sacs jaunes (ou transparents) pour séparer les papiers, cartons ou emballages plastiques des autres déchets . Un document rappelant ces instructions va être réalisé dans plusieurs langues afin de sensibiliser ces personnes.



FONTAINE MIRACULEUSE

Les fontaines miraculeuses de SAINT-MESMIN font encore des miracles. En 2012, Lotte, la fille de Leen, en vacances chez sa mère à la Béchadie s'est adressée à Marie C...afin de lui trouver l'âme sœur. Celle-ci la emmenée consulter notre Fontaine du Bon Saint Mesmin et après les dévotions d'usage, le miracle s'est produit. Lotte a trouvé l'homme de sa vie en fin d'année et le couple ravi, attend maintenant un bébé pour le mois d'octobre. Marie C...qui nous a aussi révélé les secrets de la fontaine Ste ANNE .. a demandé à ce que cela se sache. C'est chose faite.

LES ASSOCIATIONS

A.C.C.A

ASSEMBLEE GENERALE : L'assemblée générale de l'association communale de chasse s'est tenue le dimanche 30 juin sous la présidence de Jean Paul CONTRAND. Après avoir fait le compte rendu de la saison 2012-2013 et après l'approbation des comptes, conformément aux statuts, un tiers des membres du conseil d'administration a été renouvelé, Hervé CONTRAN et M AUZEIX ont été réélus pour une nouvelle période de 6 ans. La saison de chasse a commencé le dimanche 8 septembre et une soixantaine de cartes de chasse ont été vendues les samedi 31 août et 7 septembre. Afin de mieux garantir la sécurité de chacun d'entre nous (promeneurs et chasseurs) de nouveaux miradors seront installés et des postes de tir ont été matérialisés par des repères rouges sur certains arbres. Ceux-ci sont situés sur des points de passage du gibier où la visibilité est maximale.



Il a été décidé que pour des raisons pratiques, la vente de la viande de cerf (découpée en morceaux et attribuée par tirage au sort) ne sera faite qu'à ceux qui en auront fait la demande auprès du Président qui communiquera par téléphone le jour de disponibilité.

LA TROUPE DU SAUT RUBAN

DANSES FOLKLORIQUES : le 10 juillet, jour de notre 1^{er} marché de nuit, la Troupe du Saut Ruban a animé la soirée où elle a remporté un vif succès.



GIC GIBIER D'EAU

Une assemblée générale extraordinaire du G I C s'est tenue à SAINT-MESMIN le 11 septembre sous la présidence de Guy BOUCHAUD. Au cours de celle-ci 23 communes ont décidé d'adhérer au G I C. Cela représente une superficie de plus de 25 000 hectares dont 350 ha d'eau. Cela va permettre une gestion efficace de la population des canards colverts et d'obtenir les subventions nécessaires pour l'aménagement des espaces réservés aux canards et à la régulation des nuisibles.



AUVEZERE ANIMATION

RANDONNEE : Le 10 aout dans la matinée, une randonnée d'une dizaine de kms a été organisée par Auvézère Animation dans le secteur de la Rouye . Une quarantaine de personnes a pu apprécier ce parcours qui leur a fait découvrir des sentiers peu fréquentés et tous se sont retrouvés à midi, pour le pot de l'amitié à l'issue duquel beaucoup ont terminé la matinée par des grillades.

CONCOURS DE PECHE : Ce même jour, Dans l'après midi un concours de pêche sur l'étang de Serge Lafaurie a réuni 47 pêcheurs dont certains randonneurs du matin. Le temps très chaud ce jour là, pour le concours n'a pas permis de faire une pêche miraculeuse, mais tous ont passé un bon moment au bord de l'eau et chaque concurrent a été récompensé.



Tourisme de Causses et Rivières a organisé une initiation au kayak pour les plus jeunes sur le futur Bassin MERILLOU à SAINT-MESMIN . Une quinzaine de jeunes se sont retrouvés sous la vigilance d'un animateur agréé pour apprendre les rudiments de la pratique du kayak.

OFFICE DE TOURISME CAUSSES ET RIVIERES

JOURNEE SPORTS DE PLEINE NATURE : La journée Sports de Pleine Nature s'est déroulée à EXCIDEUIL le 13 juillet. Randonnée, arc-trap, tyrolienne, équitation, escalade en falaise, VTT, pêche étaient au programme pour faire découvrir aux touristes ce que notre communauté mettait à leur disposition sur l'ensemble de nos vingt communes.

KAYAK : Le 23 juillet après midi, l'Office de



DETENTE ET LOISIRS EN PERIGORD VERT



Samedi 6 juillet, la première soirée guinguette a eu lieu à Saint Mesmin organisée par Eric et Nathalie qui fêtaient leurs noces d'étain ainsi que les trente ans d'accordéon de Nathalie.

Photo Michel Pitout Une deuxième soirée guinguette a eu lieu le 17 Aout avec toujours autant de succès. Le petit lutin qui y assistait nous a envoyé ceci : **Soirée dansante**

La guinguette a ouvert ses portes dans le bourg de Saint Mesmin. L'hôtesse a l'art de recevoir. J'ai remarqué les tables accueillantes, deux mascottes : des abeilles déposées près de Patrice le batteur à la rythmique effrénée, Eric le chanteur de charme percutant son public et Nathalie l'accordéoniste gracieuse jouant de la musique tout public pour le bonheur d'un nombre impressionnant de danseurs. Qu'as-tu fais lutin cet été ? J'ai pris le rôle de la cigale, j'ai dansé, dansé l'été à Saint Mesmin avec l'orchestre de Nathalie LEGAY miroitante de beauté. Les musiciens ont joué pendant cinq heures non-stop pour le bonheur des danseurs. La guinguette a refermé ses portes. Nous espérons revoir le lieu animé par Nathalie l'été 2014. Un XXIème siècle en musique. Le lutin de Saint Mesmin



LE CLUB DU TEMPS LIBRE

Devant le succès de la saison passée, le 3 octobre, et chaque jeudi après midi, le club du temps libre va reprendre ses activités. Situé dans l'ancienne cantine à coté de la mairie, ouvert à tous, petits ou grands, jeunes ou vieux gratuitement et sans adhésion, le club vous permet de vous retrouver un après midi par semaine pour vous distraire, jouer aux cartes et aux divers jeux de société ou simplement bavarder. Vous pouvez même y venir pour emprunter des livres qui sont à votre disposition. De temps à autre, une fête ou un anniversaire est à commémorer ce qui donne l'occasion de partager les pâtisseries amenées pour la circonstance.



A.I.S. (AMICALE INFO SOLIDARITE)

LES MARCHES DE NUIT: Comme chaque année, 4 marchés de nuit ont été prévus pour cet été. Le 10 juillet a eu lieu le 1^{er} marché de nuit de la saison. Ce premier marché, où il n'y a pas encore beaucoup de touristes a rassemblé malgré tout de nombreuses personnes venues des communes voisines pour nous rendre visite avant les jours d'affluence. C'est Musique en Folie et la Troupe du Saut Ruban qui ont animé ce 1^{er} marché.



Le 2^{ième} marché a eu lieu le 24 juillet. Malgré un gros orage dans l'après midi, ce sont entre 500 et 600 personnes qui sont venues nous rejoindre. Il était animé cette fois par Rick et ses Troubadours et les derniers participants nous ont quittés vers 1 h du matin.

CONCOURS DE BOULES:

Le 3 août à partir de 14 h un concours de boules avait été organisé. Malheureusement, les grêlons tombés la veille au soir ont empêché la majorité des joueurs de venir à ce concours. Malgré cela une douzaine d'équipes y ont participé et on été récompensées par de nombreux lots de valeur.



SOIREE DANSANTE:

Toujours le 3 août, dans la soirée, un buffet dansant, animé par Nicole BERGES a réuni 170 personnes. Au menu, Soupe, crudités et charcuterie à volonté, confits de porc ou paupiettes, fromage, plusieurs sortes de pâtisserie, et café avec au milieu du repas le traditionnel trou Périgourdin. Ce n'est qu'au petit matin que tous le monde s'est séparé après avoir bien mangé et dansé.



LES MARCHES DE NUIT: Le 7 août le 3^{ième} marché de nuit s'est déroulé sous la pluie. Il a été déplacé sous les chapiteaux

pour la circonstance, les grillades ont été cuites entre deux averses et le marché animé par Patrick ROQUES a réuni quand même 400 personnes environ.

LES MARCHES DE NUIT:

Le dernier marché de la saison, le 21 août a quant à lui remporté un vif succès puisque plus de mille personnes y ont assisté. Musique en folie à animé le début et la fin de soirée avec en intermède, Eric et Nathalie VESLARD qui ont donné bénévolement un grand récital qui a



enthousiasmé tous les participants. C'est enfin Emilie, notre gentille marchande de crêpes qui, accompagnée par Eric VESLARD à l'accordéon a terminé la soirée par une démonstration de danse, avec des boules de feu.

SORTIE POUR LES ENFANTS : Pour récompenser les enfants de l'Ecole Buissonnière qui nous ont ravies lors de leurs chants de Noël, et aussi tous les bénévoles qui nous ont aidés dans toutes nos manifestations, une sortie avec pique-nique a été organisée par A.I.S. le 31 août dans le parc d'accrobranche, au « Parcours Aventure en Forêt » de



THENON. Parties vers 9 h 30 en autocar avec plusieurs voitures qui suivaient, c'est un total de 65 personnes qui se sont retrouvées dans ce magnifique parc où tous ont pu passer une journée moitié sportive et détente très agréable avec pique-nique somptueux.

A.V.C.R. (ASSOCIATION VILLAGES DE CAUSSES ET RIVIERES)



Ce dimanche 22 Septembre, l'A.V.C.R. avait invité ses membres et leurs amis autour des étangs des Forges, afin de clôturer la saison estivale 2013. Une trentaine de personnes se sont retrouvées par ce beau dimanche ensoleillé pour faire un parcours quizz de culture générale et aussi sur l'histoire de St Mesmin. Les enfants pendant ce temps participaient à une chasse au trésor.

Après l'apéritif offert par l'A.V.C.R., tous ont participé à un pique-nique sorti du sac où les plats ont été partagés très cordialement.

L'ambiance était à la convivialité et tous ont apprécié ces moments

forts agréables. L'A.V.C.R a tenu à remercier la municipalité pour la journée de pêche gratuite offerte à tous. (photo J. Ducros)

LES MANIFESTATIONS A VENIR



20 octobre à partir de 9 h 30 Journée cueillette de champignons dans les bois de Pierre de la Héronnière, (près des étangs des Forges). au retour, vous aurez la description de votre cueillette par la Société Mycologique du Périgord. Et le midi, A.I.S. offre une soupe, une omelette aux champignons, du fromage et un dessert à tous les saint-mesminoïses ayant participé à la cueillette. De même tous les saint-mesminoïses qui depuis plusieurs années ont participé au concours des maisons fleuries seront invités gratuitement à ce repas préparé par Valérie et la Confrérie Myco-gastronomique de Brive (en grande tenue d'apparat) .

2 Novembre, soirée « Loto » organisé par Auvézère Animation dans le Cantou

11 Novembre, 11 h 30 cérémonie devant le monument aux morts

21 Décembre, à partir de 15 h 00 Noël des enfants , remise de cadeaux pour ceux qui ont moins de 11 ans , prestidigitateur, goûter , **20 h 30** Messe célébrée par le père Antoine ALTIERI avec crèche et illuminations préparées par Eric et Nathalie , **22 h 00** pot de l'Amitié (vin chaud) offert par AIS et dégustation de beignets préparés par les parents.

11 janvier 12 h 30 dans le Cantou repas des Aînés, gratuit pour les plus de 60 ans, animé par Rick et ses troubadours, préparé par l'entreprise MERILLOU Jacky (soupe, assiette périgourdine, civet de cerf, rôti de veau et sa garniture, salades fromages dessert)

8 et 9 février, Compétition de kayak sur le bassin Mérillou

23 février, trail dans les gorges de l'auvézère

QUESTIONS REPOSES

Les questions ont été posées par certains habitants de la commune. Les réponses sont fournies par le Maire ou ses adjoints.

Question :

Qu'est que l'association A.I.S. ?

Réponse :

Alors, un petit rappel pour certaines personnes qui au bout de 5 ans d'existence semblent se poser encore la question, qu'est que A.I.S. ? . En voici la réponse :

Cette Association Communale, A.I.S, Amicale, Info, Solidarité est une association qui joue le rôle de comité des fêtes. Elle a été créée en 2008 à l'initiative du Maire en liaison avec la Trésorerie Générale afin de bien dissocier la gestion strictement communale de la gestion des activités récréatives ou touristiques. Le but étant de réserver strictement le budget communal pour la gestion de la commune .Les statuts de cette association ont été déposés et acceptés par la Préfecture sous le n° W 243002516. Guy HAYE, le Président de cette association a été choisi parce qu'il occupe les fonctions d'Adjoint au Maire chargé de la communication et du développement touristique. Cette association ne perçoit aucune subvention communale, elle finance toutes ses actions grâce aux recettes qu'elle se procure lors de l'organisation de toutes les différentes manifestations. Sa gestion rigoureuse lui permet de dégager les fonds nécessaires au financement d'activités au profit des enfants, des personnes âgées et de toute personne dans le besoin. Elle est dotée de ses propres matériels qu'elle achète, entretient, renouvelle ou complète. Elle participe au financement des pots de l'amitié qui suivent généralement toutes les cérémonies organisées à SAINT-MESMIN. Elle participe aussi financièrement et techniquement à la rédaction du présent bulletin etc...Les comptes sont présentés au Conseil Municipal après chaque période de manifestations et chaque fois que nécessaire. En cas de dissolution tous les bénéfices réalisés seront reversés intégralement à la commune.

G. Haye

LES HISTOIRES DU PETIT LUTIN DE SAINT MESMIN

Voici une belle mise en valeur d'un labeur. Je vous présente Francine, l'épouse de Gérard le boulanger. Elle nous flatte l'œil et nos papilles par de délicieuses gourmandises préparées par son mari, l'enfant de Saint Mesmin devenu un artisan boulanger pâtissier talentueux. Un Lutin gourmand



Une porte ouverte sur l'été 2013

Dans de nombreuses régions de France le feu de Saint Jean enflamme une roue. Chez nous à Saint Mesmin notre feu de Saint Jean avait deux roues dont la symbolique remonte à la nuit des temps. Monsieur Guy BOUCHAUD maire de notre commune a veillé par sa présence et son action à faire de cette soirée un moment privilégié. Un lâcher de montgolfières a donné du rêve tout en regardant s'évaporer dans le lointain les petites flammes montant toujours plus haut dans le ciel... Cette soirée fût la porte ouverte sur les festivités de l'été. Les marchés de nuits attirent une foule de personnes. Nombreux sont les commerçants donnant du relief aux soirées animés de danses et de musique. Une jeune femme émérite a enthousiasmé le public par la danse du feu exécutée avec dextérité. La commune de Saint Mesmin semble transformée les soirs de marché en une petite ville à la campagne. C'est dans un joyeux brouhaha que Monsieur le maire ne fait pas de figuration, il a appris avec les années son métier de maire. C'est un homme actif au tempérament fougueux. Quand il organise les marchés de nuit, la fête du mois d'août, il travaille avec un groupe de bénévoles pour la réussite d'un renouveau à la campagne. L'été 2013 fût le théâtre d'une nouvelle présentation de la fête du mois d'août animée par Nicole BERGES avec un style différent de celui de Nathalie LEGAY pour une même passion : LA MUSIQUE. Un Lutin ébloui



NDLR : ces propos n'engagent que leur auteur, inutile de jeter ce bulletin à la poubelle.

UN PEU D'HUMOUR

C'est un fermier qui reçoit la visite inopinée d'un contrôleur des impôts, car il apparaîtrait qu'il ne paie pas son personnel correctement !

L'inspecteur : " J'aimerais voir la liste et rencontrer vos salariés et voir aussi leur fiche de paye ! "

Le fermier répond : D'abord il y a le garçon de ferme : il travaille 35 h par semaine et je le paie 400 euros la semaine plus le logement et le couvert. Ensuite il y a la cuisinière : elle travaille 35 h par semaine et je lui donne 300 euros par semaine plus le logement et le couvert'. Finalement il y a Simplet : il travaille 18 heures par jour (126 h par semaine) et accomplit 80% de tous les travaux de la ferme. Je lui donne 10 euros par semaine, mais il paie sa nourriture et son logement. Le samedi soir je lui achète une bouteille de whisky et à l'occasion, il dort avec ma femme !

L'inspecteur : 'C'est ça ! C'est lui que je veux voir ! Le fermier : Il est en face de vous ! C'est moi !

Nombre de Conseillers : en exercice / 11/ présents / 11/ votants / 11 /

L'an deux mil treize, le 03 juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 20 juin, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, BOSSELUT Robert, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, Jean Pierre DURAND .Claude ROUSSEAU, HAYE Guy, **SECRETARE :** Sandra COMBY, **ABSENTS :** Néant

Le Maire remercie l'assemblée pour sa ponctualité et la présence de tous malgré les nombreuses activités en cette période de l'année. Il demande ensuite l'autorisation de rajouter une délibération concernant le mode de répartition des sièges à la communauté de communes. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 /Répartition des sièges à la communauté de communes.

Le Maire indique que la réforme électorale prévoit une nouvelle répartition des délégués communautaires. Il indique que le bureau de la COMCOM a prévu que pour toutes les communes de moins de 400 habitants il n'y aura plus qu'un délégué qui sera le Maire qui sera le cas échéant supplée par le 1^{er} adjoint. Pour SAINT-MESMIN le délégué sera donc le prochain maire et son suppléant le 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité cette répartition

2/Délibération sur la modification des statuts de la communauté de communes.

La Maire indique que la COMCOM vient de prendre la compétence petite enfance et la compétence sur le contrôle des assainissements non collectifs et leur 'entretien .Il faut donc par conséquent modifier les statuts dans ce sens.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité cette modification.

3/ Présentation du rapport sur la qualité de l'eau.

Le Maire présente le rapporte sur la qualité de l'eau dont les conclusions stipulent que celle-ci est très bonne. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce rapport.

4/Débardage des bois par les professionnels.

Le Maire déclare qu'il reçoit de nombreuses plaintes de riverains qui concernent l'impraticabilité des chemins ruraux après le débardage du bois à LA ROUYE et à LAVAURIE le long de la forêt domaniale. Il demande donc à ce que le Conseil accepte que les propriétaires de taillis aient l'obligation d'informer la Mairie lorsqu'ils vendent du bois et que les marchands de bois et les débardeurs demandent l'autorisation de débarder au moins un mois avant la date de débardage prévue. Cela laissera le temps de faire un état des lieux avant et de signer une convention entre les parties prenantes. Le Maire se réserve le droit de prendre un arrêté sur le débardage.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette demande et une délibération est prise dans ce sens.

5/Recensement 2014.

Le Maire annonce que le recensement aura lieu entre le 15 janvier et le 15 février 2014. Il présente la candidature aux fonctions d'agent recenseur de Mme Annick JACQUET, propriétaire d'une résidence secondaire à La Côte depuis 2004.

Cette candidature de Mme JACQUET est acceptée à l'unanimité

6/Départ du locataire et relocation de la maison communale.

Le Maire annonce que M. TOUILLET souhaite quitter la maison communale le 15 août alors qu'il aurait dû donner un préavis de 3 mois. Il demande au Conseil s'il accepte une dérogation et d'exonérer M. TOUILLET du paiement correspondant. Le Conseil accepte à l'unanimité d'autant plus que M.et Mme TOUILLET et leurs trois enfants vont aller habiter au Grand Clos et vont construire une maison aux Renardières. D'autre part M. TOUILLET souhaite installer le bureau de son entreprise à SAINT-MESMIN dans une pièce inoccupée de l'ancienne cantine.

Le Conseil accepte à l'unanimité la location de cette pièce pour un montant de 150 Euros mensuels et la relocation de la maison pour un montant réactualisé de 395 Euros mensuels.

7/Dissolution du syndicat du Collège de LANOUAILLE, affectation de l'actif et du passif.

Le Maire annonce que la dissolution du syndicat du collège de LANOUAILLE a été acceptée par les services de l'Etat et qu'il convient maintenant de prendre une délibération sur la répartition de l'actif et du passif. Il explique que la commune de LANOUAILLE a accepté de prendre à son compte le remboursement de l'emprunt pour le gymnase. Le conseil accepte à l'unanimité l'affectation du passif et de l'actif au budget de la commune de LANOUAILLE.

8/Achat de terrain

Le Maire annonce qu'il a pris contact avec M. WILSON pour l'achat d'une bande de terrain de 30 mètres le long de la rivière. Ce propriétaire donne son accord pour céder cette partie de la parcelle BE 1 pour un montant de 500 €.

Le conseil donne son autorisation au Maire pour engager la procédure d'achat de cette parcelle.

9/Aliénation du chemin des Monts :

Le Maire annonce que l'aliénation de ce chemin a déjà fait l'objet d'une enquête publique dont les conclusions ont été favorables. De ce fait il demande au Conseil de bien vouloir accepter de vendre la partie de chemin qui le concerne à Serge CLEDAT.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour cette vente selon les modalités actuelles.

Divers :

Les membres du Conseil se répartissent ensuite les tâches pour l'organisation des différentes manifestations de l'été.

Le Maire rappelle enfin la vigilance à avoir face à la multiplication du nombre d'escroqueries à la carte bleue sur internet et aux sollicitations diverses de démarcheurs de plus en plus nombreux.

La séance s'est terminée à 22H30.

Le Maire Guy BOUCHAUD

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2013

Nombre de Conseillers : en exercice / 11 / présents / 11 / votants / 11 /

L'an deux mil treize, le 24 septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 16 septembre 2013, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, HAYE Guy, BOSSELUT Robert, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier., M. Jean Pierre DURAND .Claude ROUSSEAU, **SECRETARE :** Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur ponctualité. Il présente à Robert BOSSELUT les condoléances du Conseil pour le décès d' Henri BOSSELUT . Il annonce que l'ordre du jour sera respecté.

1/Point sur la saison estivale et bilan financier :

Le Maire remercie l'ensemble du conseil pour sa participation aux différentes activités de l'été. Il présente ensuite le bilan financier des locations qui présente un bénéfice de plus de 10 000 Euros . Il souligne l'implication des employés municipaux dans ce résultat ainsi que la qualité des moyens techniques mis en œuvre (Site Internet et communication). Le Conseil accepte à l'unanimité ces comptes et demande des informations concernant la réfection du Cantou. Le Maire annonce que celle-ci est toujours d'actualité, qu'elle a été reportée d'une année à cause du non octroi d'une subvention importante. Il ajoute qu'il va présenter un nouveau dossier pour cette demande de subvention et qu'il a invité le Secrétaire Général de la Préfecture le 17 octobre à visiter le Cantou . Guy HAYE présente ensuite le bilan financier des festivités de cet été. Celui-ci fait apparaître un solde positif de près de 5.000 €. Le Conseil valide ces comptes et donne son accord pour investir dans l'achat d'illuminations pour Noël et d'une sono plus performante à installer sous les platanes de la Place Charles SARLANDIE.

2/Location du logement communal :

Le Maire déclare qu'il a fait paraître une annonce sur le Bon Coin et que suite à celle-ci il a reçu plus de 20 demandes de renseignements ou visites. Suite à cela une dizaine de dossiers ont été remplis mais seuls trois d'entre eux méritent une attention plus particulière de la part du Conseil.

Sur les 3 dossiers présentés le Conseil en retient un seul, celui de M. BOUDART, un parisien de 58 ans qui présente toutes les garanties nécessaires. Le contrat devrait être signé le 26 septembre 2013. Le Conseil demande qu'au cas où la transaction ne se ferait pas, vu le nombre de demandes et afin de mieux sélectionner les clients potentiels le prix du loyer soit porté à 420 € au lieu de 395 € actuellement. D'autre part le conseil accepte à l'unanimité le principe de la location annuelle du gîte rural pour 400 € mensuels sans les charges, si l'occasion se présente.

3/Achat de terrains le long de l'Auvézère.

Le Maire précise que le projet de création du Bassin MERILLOU est toujours d'actualité, qu'il est toujours porté par les 20 communes de la COMCOM et qu'il s'affine. Il rappelle que c'est pour cette raison que la commune vient d'acquérir le terrain de M. VIALLE, qu'elle a signé un compromis de vente avec M. WILSON et M. THOMAS et que des pourparlers sont en cours avec M. PICKEU et Mme MERILLOU.

Il rappelle qu'à terme il s'agit d'aménager un bassin d'eau vive pour la pratique du canoë- kayak pour tous (compétition et familial) qui se complètera par la construction d'une passerelle reliant l'Auvézère à Veaupeytourie et Les Forges de SAVIGNAC

4/Préparation des manifestations de fin d'année.

Le Maire rappelle les échéances et les dates déjà retenues : 20 octobre journée cueillette champignons. Le Conseil décide de profiter de cette occasion pour organiser à midi un repas convivial (soupe, omelette, fromages dessert) auquel seraient conviés gratuitement tous les saint-mesminois désireux de participer à la cueillette et tous les saint-mesminois qui durant les dernières années se sont inscrits aux différents concours des maisons fleuries.

21 décembre : Cadeaux pour enfants et animation (prestidigitateur) à partir de 15 h00, messe à 20h30 par le Père Antoine, visite de la crèche, illuminations préparées par Nathalie et Eric et pot de l'amitié vers 22h00.

11 janvier : Repas des Aînés ouvert à tous et gratuit pour les saint-mesminois de 60 ans et plus. Animation par Rick et ses Troubadours, repas préparé par l'entreprise MERILLOU,

Divers.

Travaux d'élagage : Eric l'employé municipal, en liaison avec les Conseillers de chaque hameau doit présenter au Maire un état des lieux afin de mettre en place les moyens nécessaires à une campagne d'élagage qui pourrait se faire au printemps.

Chemins ruraux : Le Maire présente les travaux effectués sur le chemin rural de LA ROUYE pour un coût de 2000 € et ceux effectués sur le chemin du Moulin du Got pour un coût de 3 000 €. Il annonce que tous les chemins qui avaient été endommagés par les débardeurs de bois ont été, non sans mal, remis en état aux frais des marchands de bois et que maintenant tous les chemins étaient de nouveau praticables. Il demande à tous les Conseillers d'être vigilants, de faire connaître et respecter l'arrêté sur le débardage. Il souligne qu'il n'hésitera à faire agir la gendarmerie pour immobiliser les engins des contrevenants et dresser les PV qui s'imposeront.

Pêche sur les Etangs des Forges. Le Maire annonce qu'il va organiser une réunion avec tous les titulaires de la carte de pêche communale pour améliorer la pratique de la pêche sur les Etangs. Il souhaite qu'à l'avenir les pêcheurs s'organisent et gèrent entre eux la pratique de la pêche, la commune se limitant à la gestion financière.

Travaux sur le château d'eau des Ages : D'importants travaux de rénovation du château d'eau sont en cours, ce qui impose une fermeture provisoire du chemin de la Chapelle. Le Maire espère qu'à la fin des travaux la fresque qu'il a proposée, co-financée par les Communautés de Communes de LANOUAILLE et CAUSSES ET RIVIERES sera réalisée et embellira ce château d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23h30

NUMEROS UTILES

Pompiers 18 Samu 15
Gendarmerie 17 Saint Martial d'Albarède 05 53 55 38 90

Mairie de Saint Mesmin 05 53 52 71 02 - Le Maire Guy Bouchaud : 06 13 83 06 96

Les Adjoints

Robert Pichon 06 73 18 29 26 - Claude Rousseau 06 75 47 07 80 - Guy Haye 06 72 12 87 97

AMBULANCES, VSL, TAXIS

Excideuil
Sarl Maillet 05 53 62 42 85
Lanouaille
Amb. Maillet 05 53 5232 28

MEDECINS

Genis
Dr Agnoly 05 53 52 49 65
Excideuil
Dr Bedin 05 53 62 36 36
Dr De Beaulieu 05 53 62 40 03
Dr De Burosse 05 53 62 57 57
Dr Girard 05 53 62 90 97
Lanouaille
Groupe Médical 05 53 52 60 66
Payzac
Dr Dal Col 05 53 52 73 44

PHARMACIES

Génis
Péré 05 53 52 48 03
Excideuil
Dufraise 05 53 62 21 80
Séréna 05 53 62 40 09
Lanouaille
Châtenet 05 53 52 63 22

Pour connaître la pharmacie
de garde de votre secteur
composez le **32 37** et suivez les
indications de la boîte vocale.

RADIOLOGIE

Thiviers 05 53 55 27 50

INFIRMIERES

Payzac
Baylet Sylvie 05 53 52 78 13
Dureisseix Chantal 05 53 52 71 10

Lanouaille
Boudy Mayse 05 53 52 66 80

Sainte Trie
Montoan Christine 05 53 51 50 65

Excideuil
Massias 05 53 62 40 60
Orlowski 05 53 62 40 60

CENTRES HOSPITALIERS

Excideuil
Hôpital local 05 53 62 25 00

Limoges
CHU 05 55 05 55 55

Perigueux
Centre Hospitalier 05 53 45 25 25
Clin.Francheville 05 53 02 11 11
Clinique du Parc 05 53 02 16 16

Saint Yrieix La Perche
Centre Hospitalier 05 55 75 75 75

KINESITHERAPEUTES

Excideuil
Terrioux 05 53 62 06 51
Moulin 05 53 62 42 61
Souchet 05 53 62 42 61

Lanouaille
Lamonerie 05 53 52 85 79
Lavaud 05 53 52 85 79

Payzac
Soudry 05 53 52 71 10

EDF dépannage 08 10 33 30 24

CARDIOLOGUES

Saint Yrieix La Perche
Dr Darry 05 55 75 96 00
Dr Rouffaud 05 55 75 96 00
Dr Delotte 05 55 75 13 84

DENTISTES

Excideuil
Dr Gaillard 05 53 62 40 80
Dr Sanchez 05 53 62 44 83
Lanouaille
Dr Démouret 05 53 52 60 66

VETERINAIRES

Excideuil
Farnier R. 05 53 62 40 33
Angoisse
Salle F. 09 64 02 43 60
Cherveix-Cubas
Strasser G. 05 53 50 42 64
Objat
Clinique vétérinaire 24/24
05 55 25 83 59

ENTREPRISE DE NETTOYAGE

Saint Yrieix La Perche
Sarl nettoyage 05 55 75 04 02
peut vous aider dans vos travaux
d'entretien, d'aide à la personne et
travaux de jardin.

ETAT DES ROUTES et TRANSPORTS SCOLAIRES

08000 24 001

SERVICE RELIGIEUX : Père Antoine Altieri, paroisse de Payzac tel 06 82 33 95 12

Les Elèves des l'Ecoles
de Saint Mesmin

1952-53



1951



Les événements du trimestre en photos

